

21 mai 1873

L'hon. M. HOLMES se dit très heureux que l'île ait enfin consenti à entrer dans l'Union. Elle est le jardin des provinces maritimes, elle possède un bon climat et un sol fertile. Il estime que l'île sera, non un fardeau, mais un atout pour la Confédération. Et tout le monde sait que l'union fait la force.

Les résolutions sont adoptées.

L'hon. M. CAMPBELL propose alors les motions habituelles relativement à des résolutions de cette nature; elles sont adoptées.

Le Sénat s'ajourne alors à loisir, comme il l'a fait en plusieurs occasions, jusqu'à réception de mesures émanant de l'autre endroit.

* * *

BILL CONCERNANT LE HAVRE DE QUÉBEC

L'hon. M. CAMPBELL propose que le bill concernant le havre de Québec soit lu pour la deuxième fois. Il explique que le public n'a pas à craindre de pertes à cause de dépenses engagées pour les améliorations envisagées, car les droits de tonnage suffisent à couvrir toutes les créances.

L'hon. M. RYAN : Le bill aura-t-il un impact sur Montréal?

L'hon. M. SKEAD : Les bâtiments allant à Montréal sont dispensés de taxes et peuvent rester 24 heures dans le port de Québec. Il y a en outre un droit d'un dixième de un pour cent perçu sur toutes les marchandises destinées à l'importation et à l'exportation qui passe par Québec.

L'hon. M. CAMPBELL : Aucune taxe n'est prévue sur les bâtiments.

La motion est adoptée et le bill renvoyé en Comité général.

L'hon. M. SKEAD condamne ce nouvel impôt qui, selon lui, est destiné à attirer le commerce du grain à Québec, alors qu'on devrait continuer la méthode actuelle qui consiste à l'acheter dans l'Ouest et à le transporter à l'est, jusqu'à Montréal par exemple. Il est injuste de taxer le commerce du bois et le commerce des denrées de première nécessité pour cette fin. Le port de Québec peut actuellement accueillir une grande partie de ce commerce, pour sa plus grande satisfaction. La taxe ne pénaliserait pas les marchands ni les intermédiaires de Québec, mais les producteurs au-delà d'Ottawa.

L'hon. M. CAMPBELL dit que les diverses délégations venues de Québec il y a quelque temps se sont finalement mises d'accord sur la perception de cette taxe, qui constitue un compromis considéré comme raisonnable dans les circonstances. En entreprenant les travaux dans ce port, le pays accepte une sérieuse responsabilité, qui suppose l'imposition de nombreux péages. En supprimant cette taxe, toute l'entreprise serait modifiée et éventuellement menacée.

L'hon. M. RYAN demande s'il y a eu des commentaires sur le bien-fondé de cette dette. Il lui semble difficile d'accepter que le bois de construction, les denrées de première nécessité, qui sont l'épine dorsale du Canada, soient taxés simplement parce que les commissaires du port ont mal géré les fonds qui leur ont été confiés, ont trahi la confiance placée en eux et ont fait des dettes. Les porteurs d'obligations allaient, semble-t-il, être indemnisés aux dépens du commerce du bois.

Après quelques autres remarques de **l'hon. M. SKEAD**, l'article est adopté à la majorité, et il est fait rapport du bill sans amendement.

* * *

DEUXIÈMES ET TROISIÈMES LECTURES

Les bills suivants sont amenés à l'étape finale.

Bill concernant l'engagement des matelots.

Bill pour faire des arrangements temporaires pour l'élection des membres de la Chambre des communes.

Bill pour réajuster les montants payables et chargés contre les différentes provinces du Canada par le gouvernement de la Puissance en tant qu'ils dépendent de la dette avec laquelle elles sont entrées dans la Confédération.

Bill pour inspecter certains des principaux articles de provenance canadienne.

Bill concernant les droits d'exportation imposés sur le bois par la législature du Nouveau-Brunswick.

Bill pour faire de nouvelles dispositions relativement aux pétitions et matières concernant les élections contestées des membres de la Chambre des communes.

Bill pour établir une force de police dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bill concernant les traitements et allocations des juges et autres fonctionnaires et employés publics et l'indemnité des membres du Sénat et de la Chambre des communes.

L'hon. M. CAMPBELL propose que le bill concernant l'admission de la colonie de l'Île-du-Prince-Édouard dans l'Union soit lu pour la deuxième fois. La motion est adoptée.

L'hon. M. KAULBACK exprime brièvement sa grande satisfaction de voir que cette mesure a été enfin adoptée et que l'Île du Prince-Édouard est entrée dans la Confédération.